

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS184

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 43 K

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer un article additionnel introduit par le Sénat portant sur la mise en place et l'expérimentation de cartes Vitale biométriques, tant pour des raisons tenant à la rédaction du dispositif qu'à l'opportunité d'une telle mesure.